

Modifier les imputations comptables de la GRH

Les imputations comptables sont définies dans la fiche contrat dans le pavé 10 - Comptabilisation, sur la ligne Imputations

The screenshot displays a software interface for managing contract details. At the top right, the date "Aout 2024" is highlighted in yellow. Below it are icons for a document and a printer. The main area is divided into two sections: a top navigation bar and a left sidebar.

The top navigation bar contains ten tabs: "1 - Généralités", "2 - Compléments", "3 - Horaires", "4 - Eléments de salaire", "5 - Eléments constants", "6 - Anciennetés", "7 - Droits à congés", "8 - Régime", "9 - Mode de paiement", and "10 - Comptabilisation". The "10 - Comptabilisation" tab is highlighted in yellow.

The left sidebar shows a tree view under the heading "Fiche contractuelle n° 1 (Médecin coord...". The items in the tree are: "Généralités", "Compléments généralités", "Horaires", "Eléments de salaire", "Eléments constants", "Ancienneté", "Droits à congés", "Régime - Plafond", "Mode de paiement", and "Comptabilisation". The "Comptabilisation" item is expanded, showing a sub-section "Imputations" with a "Modifier..." button highlighted in yellow. Below this, the following data is displayed:

Catégorie comptable	Personnel Médical
Ventilations différenciées	Aucunes

On the right side of the interface, there is a section titled "Infos salarié" with various input fields: "Section", "Entrée le", "1 Fiche(s) en CDI", "Fiche n°", "Médecin coordonn", "Horaire", "ETP calculé", "Coef de base", "Coef Anc.", "Date Chgt.", and "Coef chgt.". The "Fich" label is visible at the bottom right of this section.

En cliquant sur le bouton *Modifier*, le contenu de la codification s'affiche :

Imputation

Base de répartition : 100

Affectation des postes (Gestion des postes du CBS 2025)

Etab	Poste	Désignation	Répartition
E 300/S 310		EHPAD/Hébergement	
	3119	Agent de service (65,00 %) - ... (300026)	70/100
E 300/S 330		EHPAD/Dépendance	
	3119	Agent de service (35,00 %) - ... (300026)	30/100

Ventilation comptable générale et analytique

Etab	Trait	Vent	Code	Désignation	Répartition
E 300/S 310				EHPAD/Hébergement	70/100
	CHAR			Charges du contrôle budgétaire des salaires - Ann...	100
			0004	ASH	100
E 300/S 330				EHPAD/Dépendance	30/100
	CHAR			Charges du contrôle budgétaire des salaires - Ann...	100
			0004	ASH	100

Ventilation générale Ventilation par poste Traitement analytique Ventilation analytique Code analytique

La partie haute, intitulée *Affectation des postes*, concerne la ventilation budgétaire liée au contrôle budgétaire des salaires (ou CBS) et au compte administratif, accessibles en GRH budget.

La partie basse, intitulée *Ventilation comptable générale et analytique* concerne la comptabilisation et donc la génération des écritures en comptabilité.

Toute modification faite à ce niveau concerne la génération des écritures à partir du mois de paye en cours ; dans notre exemple, le mois d'août 2024 (surligné en jaune dans la 1ère copie d'écran de cette page). Cela n'a aucune conséquence sur des calculs rétroactifs de charges et journaux.

La paye est gérée mensuellement. les imputations comptables, analytiques et budgétaires sont stockées mensuellement en historique afin d'être modifiées en cas de besoin et ainsi régénérer les écritures des mois échus.

Comment procéder ?

Dans le base de la fiche contrat, dans la barre de boutons, figure un bouton avec une page blanche et un V rouge intitulé Modifier les ventilations historisées :



En l'activant, le programme affiche le contenu de l'historique des ventilations du contrat :

L'écran est subdivisé en 4 parties :

1. Cette partie concerne la catégorie de comptable en vigueur à l'époque (janvier 2025). Si les catégories comptables sont modifiées entre-temps. Il faut les modifier ici mois par mois
2. Cette partie concerne les rubriques ayant une ventilation spécifique affectée lors de la saisie de la variable et qui déroge à la ventilation du salarié
3. Cette partie concerne les affectations budgétaires liées au CBS
4. Cette partie concerne la génération des écritures comptables et analytiques
5. Cette partie contient dans les années passées et tous les mois d'historique du contrat

Pour modifier une ventilation rétroactive, il faut :

- Sélectionner le mois concerné
- Activer le bouton avec le crayon pour passer en modification (entouré d'un ovale jaune sur la copie d'écran). l'écran se présente comme celui de modification de la fiche contrat. Son

utilisation est identique. Les parties 2 et 3 de l'écran précédent sont reprises comme suit :

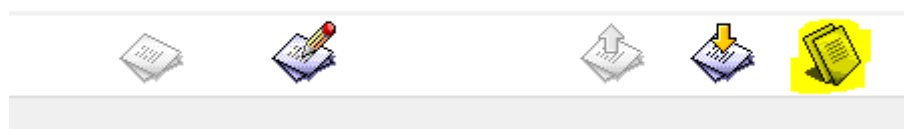
The screenshot shows the 'Imputation' software interface. At the top, there's a window title 'Imputation' and a 'Base de répartition : 100' field. Below that, the 'Affectation des postes (Gestion des postes du CBS 2025)' section contains a table with columns: Etab, Poste, Désignation, and Répartition. The table lists two establishments: E300/S310 (EHPAD/Hébergement) and E300/S330 (EHPAD/Dépendance), both with a '3119' agent. A red circle highlights the number '3' in the 'Répartition' column for the second row. Below this is the 'Ventilation comptable générale et analytique' section, which has columns: Etab, Trait, Vent, Code, Désignation, and Répartition. It shows a hierarchical breakdown of costs for the same two establishments, including 'CHAR' (Charges du contrôle budgétaire des salaires) and '0004' (ASH). A red circle highlights the number '4' in the 'Répartition' column for the '0004' row. At the bottom, there are several buttons: 'Ventilation générale', 'Ventilation par poste', 'Traitement analytique', 'Ventilation analytique', and 'Code analytique'.

Dans la partie dédiée à la comptabilité, dans l'exemple ci-dessus, la personne a également une ventilation analytique, ligne "CHAR" et "0010 Médecins". En bas de page, nous rappelons comment saisir une ventilation analytique.

- Valider par le V vert quand la saisie est terminée
- Reproduire la saisie pour tous les mois concernés

Variante si toute l'année est concernée

Il faut utiliser le bouton Traitements complémentaires :



Cette option propose 5 choix différents :

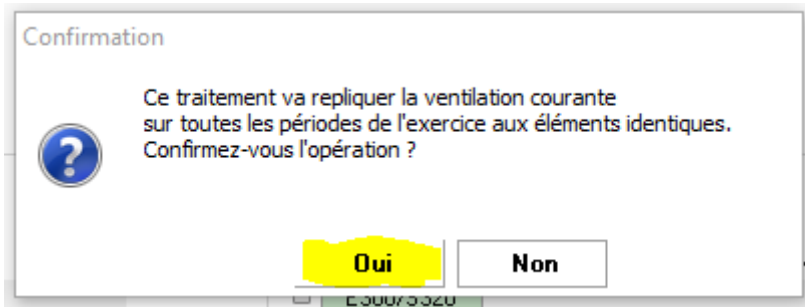
- Appliquer la ventilation courante à tous les éléments de la fiche contractuelle
- **Appliquer la ventilation courante à toutes les périodes de l'exercice pour l'élément sélectionné**
- Utiliser l'établissement section actuel de la fiche comme établissement section de référence
- Utiliser l'établissement section historisé de la fiche comme établissement section de

référence pour la ventilation courante

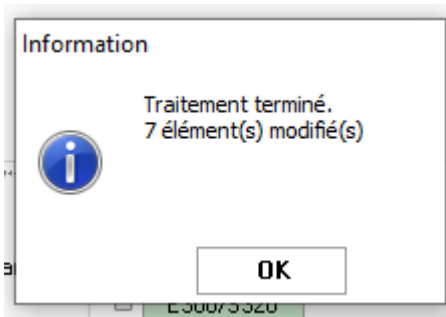
- Supprimer les ventilations de tous les éléments de la fiche contractuelle pour la période courante

Cette opération ne fonctionne pas pour la catégorie comptable.

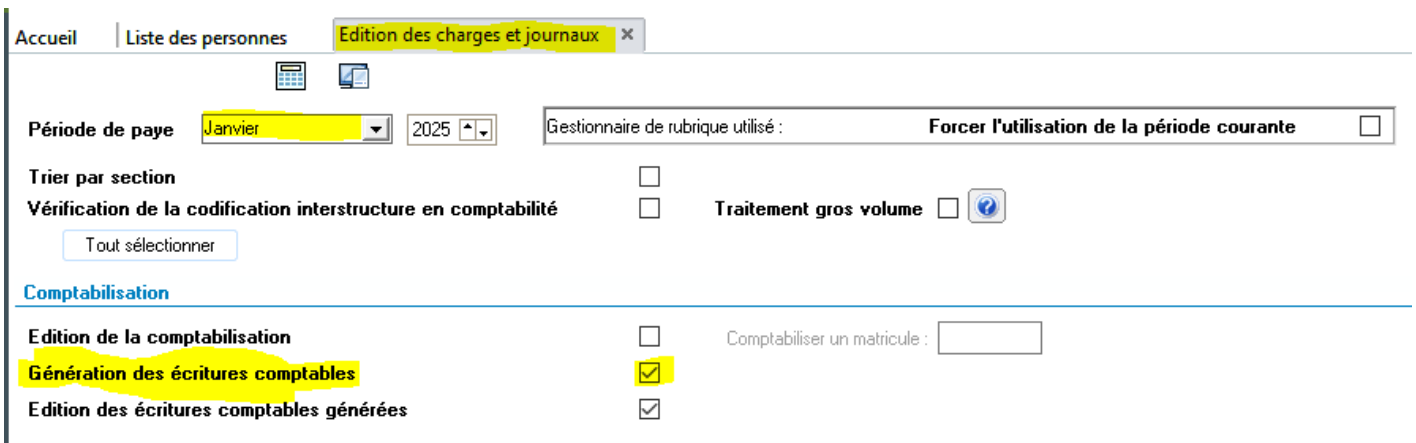
C'est la deuxième ligne qu'il faut sélectionner. Le programme vous propose de dupliquer la ventilation sur tous les mois de l'exercice



Une fois le traitement terminé, le programme affiche :



Il faut utiliser le menu Traitements pour lancer la génération des écritures comptables des mois concernés par les charges et journaux.



Pour une période de paye en

Rappel : comment saisir une affectation analytique ?

Quand il faut ajouter une répartition analytique, la fiche se présente comme ceci :

The screenshot shows the 'Imputation' software window. At the top right, there is a 'Base de répartition' field with the value '100'. Below this, the 'Affectation des postes (Gestion des postes du CBS 2024)' section contains a table with the following data:

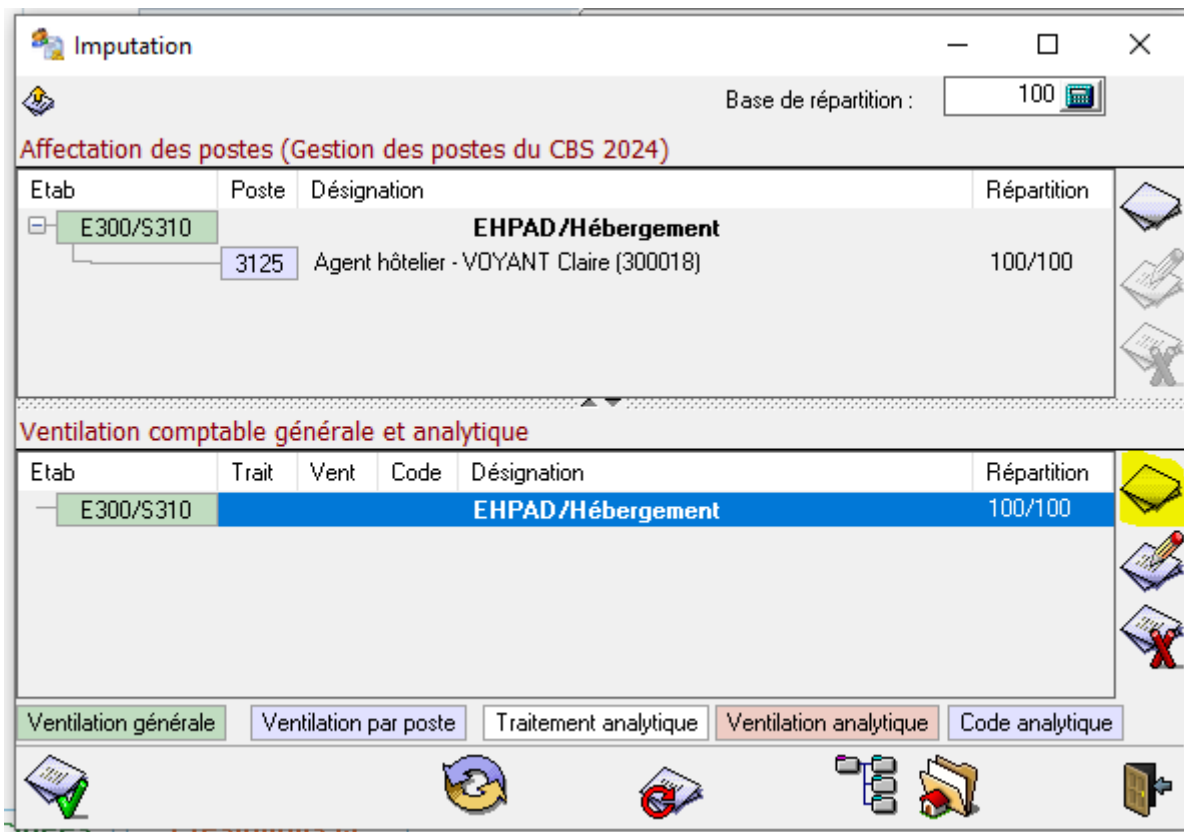
Etab	Poste	Désignation	Répartition
E300/S310	3125	Agent hôtellerie (300018)	100/100

Below this is the 'Ventilation comptable générale et analytique' section, which contains a table with the following data:

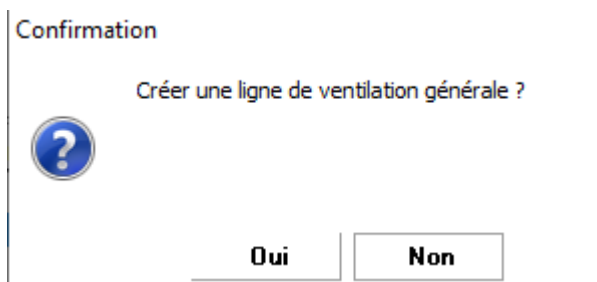
Etab	Trait	Vent	Code	Désignation	Répartition
E300/S310				EHPAD/Hébergement	100/100

At the bottom of the window, there is a navigation bar with several buttons: 'Ventilation générale', 'Ventilation par poste', 'Traitement analytique', 'Ventilation analytique', and 'Code analytique'. The 'Ventilation analytique' button is highlighted in red.

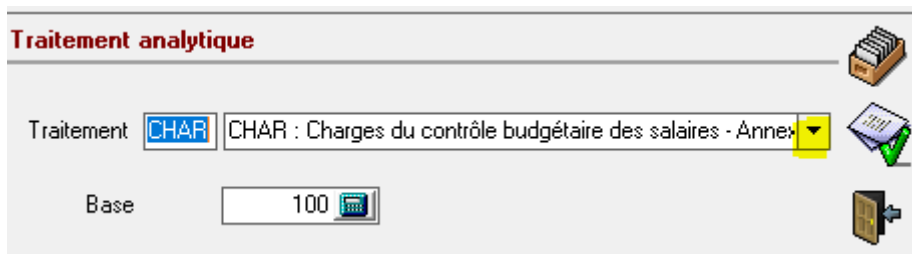
Il faut cliquer sur la ligne de ventilation générale concernée et cliquer sur le bouton "Insérer une ligne" :



Le programme pose la question suivante :



Il faut répondre Non. Comme la partie du bas est consacrée aux imputations générales et analytiques, le fait de répondre Non à la ventilation générale permet de basculer sur la saisie analytique en proposant le premier traitement codifié en comptabilité et ouvert à la GRH



Si plusieurs traitements analytiques sont ouverts à la GRH, il faut utiliser l'ascenseur pour sélectionner le bon et valider par le V vert. Ainsi, une nouvelle ligne apparaît à l'écran :

Imputation

Base de répartition : 100

Affectation des postes (Gestion des postes du CBS 2024)

Etab	Poste	Désignation	Répartition
E300/S310	3125	Agent hôtelier - (300018)	100/100

Ventilation comptable générale et analytique

Etab	Trait	Vent	Code	Désignation	Répartition
E300/S310				EHPAD/Hébergement	100/100

Ventilation générale Ventilation par poste Traitement analytique Ventilation analytique Code analytique

Cette ligne est déjà présélectionnée. Il faut à nouveau cliquer sur le bouton "Insérer une ligne". Le programme affiche la liste des codes analytiques existants en se positionnant sur le premier. il faut utiliser l'ascenseur pour sélectionner le bon et valider par le V vert :

Code analytique

Code 0002 0002 : Diététicien - Cuisine - Services généraux

Montant 100

L'écran se présente comme suit :

Imputation

Base de répartition : 100

Affectation des postes (Gestion des postes du CBS 2024)

Etab	Poste	Désignation	Répartition
E300/S310	3125	Agent hôtelier - (300018)	100/100

Ventilation comptable générale et analytique

Etab	Trait	Vent	Code	Désignation	Répartition
E300/S310	CHAR			EHPAD/Hébergement	100/100
			0002	Charges du contrôle budgétaire des salaires - Annexe	100
				Diététicien - Cuisine - Services généraux	100

Ventilation générale Ventilation par poste Traitement analytique Ventilation analytique Code analytique

Chaque ligne est référencée par un code couleur expliqué par la ligne de commentaire.

Ne pas oublier de valider l'écran de codification des imputations pour enregistrer la modification.

Revision #14

Created 13 August 2024 09:37:11 by Jean François KERSERHO

Updated 5 November 2025 14:01:54 by Jean François KERSERHO